



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HERAULT

**COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2011**

*L'an deux mille onze et le treize décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.*

Date de convocation: le 05 décembre 2011  
Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de voix : 17

- **Etaient présents** : Agnès CONSTANT, **Maire** ;

Jean Luc DARMANIN, Christian CLAPAREDE, Monique GIBERT, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;  
Marie Philippe PRIEUR, Michel TANGUY, Michèle DONOT, Pascal SOUYRIS, Francis ALANDETE, Thierry LUCAT, Patrice LAVAUX, Bernard GOMBERT, **Conseillers** ;  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Etaient absents excusés** : Jacques GAZAGNES, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, François MOSSMANN, Sébastien SOULIER

- **Absents non excusés**: Romain AUGIER

- **Procurations**: Sylvette PIERRON à Francis ALANDETE  
Jean FABRE à Jean Luc DARMANIN  
Jacques GAZAGNES à Fabienne GALVEZ  
François MOSSMANN à Agnès CONSTANT

- **Secrétaire de séance** : Thierry LUCAT

*La séance est ouverte à 18 heures 30.*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE :**

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

**2011-75 – 07-23 : Décision modificative n°3 :**

Madame le Maire propose d'intégrer les recettes et dépenses nouvelles au budget principal.

FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Chap	Intitulé	Montant	Motif
70	Produits de service	13 453,00 €	Augmentation fréquentation cantine/ALAE/ALSH	O11	Charges générales	35 000,00 €	Hausse des prestataires liée à l'augmentation des effectifs fréquentant les services publics, réparation des dommages aux ouvrages, acquisition matériel voirie/technique
73	Impôts et Taxes	65 000,00 €	Augmentation des bases d'imposition	O12	Charge de personnel	25 964,00 €	Evolution des carrières + remplacement + Régime indemnitaire
75	Gestion courantes	2 000,00 €	Intégration des locations nouvelles ou imprévisibles (locaux communaux : salle Max Paux / Complexe sportif)	65	Autres charges gestions courantes	16 076,00 €	Hausse remboursement frais de scolarité et subvention additionnelle
77	Produits exceptionnels	592,00 €	Remboursement groupama et caution MAPA	O42	Opération d'ordre	4 005,00 €	Opération comptable
TOTAL		81 045,00 €		TOTAL		81 045,00 €	

INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Opération	Intitulé	Montant	Motif
10	Dotation fonds divers	40 000,00 €	Taxe d'urbanisme	Op 54	Opération aménagement	7 154,00 €	Réalisation du PCS
O40	Opération d'ordre	4 351,00 €	Opération comptable	Op 65	École Jean Jaurès	34 000,00 €	+ value lot 1 : fondation
16	Emprunt, dettes assimilées	1,00 €	Régularisation à l'euro prêt	Op 57	Réhabilitation des décharges	23 300,00 €	
				Op 58	Réseau pluvial	-37 016,00 €	Non réalisation opération sur l'exercice 2010
				Op 48	Acquisition matériel	16 914,00 €	Nacelle + matériels service technique
TOTAL		44 352,00 €		TOTAL		44 352,00 €	

Madame le Maire propose d'intégrer les recettes et dépenses nouvelles au budget annexe :

FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Chap	Intitulé	Montant	Motif
				O12	Charge de personnel	2 000,00 €	Régime indemnitaire + évolution de carrière
				O42	Opération d'ordre	2 127,00 €	Amortissement travaux
				67	Charges exceptionnelles	1 750,00 €	Annulation TRE Masson
				O23	Virement	-5 877,00 €	Équilibre des sections
TOTAL		0,00 €		TOTAL		0,00 €	

INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chap	Intitulé	Montant	Motif	Opération	Intitulé	Montant	Motif
10	Dotations fonds divers	12 487,00 €	FCTVA	Op 1	Opération réhabilitation réseaux	8 737,00 €	Équilibre des sections
O40	Opération d'ordre	2 127,00 €	Amortissement				
O21	Virement	-5 877,00 €	Équilibre des sections				
TOTAL		8 737,00 €		TOTAL		8 737,00 €	

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

° De valider les inscriptions présentées.

### **2011-76 – 04-05 : Modification du régime indemnitaire**

Compte tenu de l'évolution du tableau des effectifs, Madame le Maire propose de modifier le régime indemnitaire applicable aux agents communaux.

FILIERE/GRADE	Nbr	Primes	Montant annuel de référence	Coeff max
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal - Attaché	1	IFTS	1 078,72 €	8
		IEMP	1 372,04 €	3 (*)
Adjoint administratif de 1e classe	2	IAT	464,30,06 €	8
		IEMP	1 173,86 €	3 (*)
Adjoint administratif de 2e classe	2	IAT	449,28 €	8
		IEMP	1 143,37 €	3 (*)
<b>Filière technique</b>				
Technicien	1	ISS	361,90€	8
		PTETE	4200,00€ (montant maximum)	1
Adjoint technique principal de 1re classe -	1	IAT	476,10 €	8
		IEMP	1 158,61 €	3 (*)
- Adjoint technique de 1re classe - Adjoint technique de 2e classe	12	IAT	449,28 €	8
		IEMP	1 143,37 €	3 (*)
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine de 2e classe	1	IAT	449,28 €	8
<b>Filière médico-sociale</b>				
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2e classe	1	IAT	469,67 €	8
IEMP			1 173,86 €	3 (*)

Agent spécialisé des écoles maternelles de 1re classe	2	IAT	449,28 €	8
		IEMP	1 143,37 €	3 (*)
<b>Filière animation</b>				
Animateur chef - Animateur principal - Animateur	1	IFTS	857,82 €	8
Adjoint d'animation de 2e classe	1	IEMP	1 250,08	3 (*)
		IAT	449,28 €	8
		IEMP	1 143,37 €	3 (*)

(\*) prime collective : le montant maximal (Montant annuel de référence \* Coeff max) est à distribuer parmi les agents d'un même grade.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ° De valider le régime indemnitaire.

### **2011-77 – 04-06 : Indemnités des élus :**

Madame le Maire propose de verser aux Conseillers Municipaux la part des indemnités, non perçues, par elle-même et les Adjointes. M. SOUYRIS ne souhaitant pas recevoir d'indemnité, Madame le Maire présente le tableau de répartition suivant :

NOM	Prénom	Mission	Montant de l'indemnité
MOSSMAN	François	Chargé de la culture et de l'enseignement	383,60€
LUCAT	Thierry	Vice Président et rapporteur de la Commission vie associative, jeunesse et sports	383,60€
DONOT	Michèle	Chargée des espaces verts	383,60€
ALANDETTE	Francis	Vice Président et rapporteur de la Commission bâtiments communaux, cimetière et matériel communal	383,60€
PIERRON	Sylvette	Chargée de la planification des risques naturels et techniques	383,60€
PRIEUR	Marie Philippe	Chargée du développement durable, des campagnes et des hameaux	383,60€
GOMBERT	Bernard	Chargé de la vie associative et sportive	383,60€
TANGUY	Michel	Chargé de la rénovation, de l'entretien des bâtiments communaux	383,60€
SOULIER	Sébastien	Chargé du suivi de l'opération de réalisation du nouveau stade	383,60€
GAZAGNES	Jacques	Vice Président et Rapporteur de la Commission finance et du budget	383,60€
LAVAU	Patrice	Chargé de la rénovation, de l'entretien, des bâtiments communaux classés	383,60€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ° D'accepter le projet de répartition des indemnités de fonctions.
- ° D'autoriser Madame le Maire à procéder au versement des sommes correspondantes.

### **2011-78 – 08-14 : Bannière : demande de subvention :**

Vu la délibération relative au classement de la bannière de Saint-Pargoire au titre du patrimoine historique communal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de la restauration de la bannière est de 3093,65€. Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter le cofinancement de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

DRAC.....	50%.....	1546,82€
Conseil Général.....	15%.....	464,05€
Conseil Régional.....	15%.....	464,05€
Commune.....	20%.....	618,73€
Total.....	100%.....	3093,65€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ° De valider le projet de restauration de la bannière

- ° D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Général et du Conseil Régional.
- ° D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

## **2011-79 – 09-06 : Proposition de l'A.N.E.V. :**

Madame le Maire fait la lecture du projet de demande et le soumet au vote du Conseil :

*« Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016 ;*

*Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;*

*Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1er janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;*

*Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;*

*Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;*

*Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;*

*Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;*

*Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1er janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;*

*Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;*

*Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;*

*Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;*

Nous, élus,

*Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;*

*Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;*

*Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;*

*Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;*

*Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier. »*

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ° De valider le projet de demande de l'A.N.E.V.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire évoque le projet de nouvelle école privée. En effet la société civile immobilière en charge du patrimoine de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc avait, à plusieurs reprises, sollicité le soutien de la commune dans leur projet de création d'une nouvelle école privée dans la mesure où les locaux actuels de l'école Sainte Jeanne d'Arc sont difficilement adaptables aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite imposées à tous les Établissements Recevant du Public dès 2015. Devant les difficultés rencontrées et compte tenu du caractère d'intérêt général des activités de l'école, la commune, après avoir recueilli l'avis favorable majoritaire du Conseil Municipal, a proposé de mettre à disposition, par le biais d'un bail emphytéotique, une petite partie de l'ancienne stade pour y réaliser le projet.

Une réunion est prévue prochainement pour fixer les modalités de contractualisation. Ce sujet sera alors débattu lors d'un futur Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil que la Cave Coopérative s'est plainte auprès de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour obtenir le dédommagement des désordres créés par le réseau de refoulement à la ZA Emile Carles.

En matière d'urbanisme, Madame le Maire informe le Conseil que le projet de construction d'une résidence privée pour personnes âgées derrière la cave coopérative est abandonnée.

Mme GIBERT informe le Conseil que les travaux de mise aux normes de la Résidence Montplaisir vont débiter, à cette occasion une réunion en présence de Mme le Maire, Mme la Directrice de la Résidence, le Maître d'œuvre a été organisée pour présenter le projet et expliquer les modalités de réalisation aux résidents de l'EHPAD et à leur famille.

Madame le Maire rappelle qu'une patinoire sera installée Place Roger Salengro à compter du 16 décembre 2011 dans le but de recentrer les activités en Centre Ville et célébrer l'esprit de Noël en cœur de village. De la même façon la commune a souhaité moderniser ses éclairages festifs en Centre Ville en optant pour des éclairages par LED dans le but d'atteindre des objectifs d'économie d'énergie.

La séance est levée à 20h06.